

INSCRIPTION À LA MATERNELLE 4 ANS À TEMPS PLEIN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Dans le cadre du déploiement de la maternelle 4 ans à temps plein par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup informe la population de son territoire de l'ajout possible de 4 nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Ainsi, en plus des services déjà offerts, les nouvelles classes seront accessibles dans les secteurs suivants :

Classes actuelles	Nouvelles classes
Secteur de Rivière-du-Loup	
<ul style="list-style-type: none"> → Moisson-d'Arts (L'Isle-Verte) → des Vieux-Moulins (Saint-Hubert) → Saint-Modeste (Saint-Modeste) → La Croisée I (Rivière-du-Loup) – 2 classes → Les Pèlerins (Saint-André) → Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Épiphane) 	<ul style="list-style-type: none"> → 2^e classe à des Vieux-Moulins (Saint-Hubert)
Secteur de Saint-Pascal	
<ul style="list-style-type: none"> → Monseigneur-Boucher (Saint-Pascal) 	<ul style="list-style-type: none"> → Notre-Dame (Mont-Carmel) → Sainte-Hélène (Sainte-Hélène-de-Kamouraska) → Saint-Louis (Saint-Joseph-de-Kamouraska)
Secteur de La Pocatière	
<ul style="list-style-type: none"> → de l'Étoile-Filante (Saint-Onésime-d'Ixworth) → de l'Orée-des-Bois (Sainte-Louise) → de la Pruchière (Saint-Pacôme) 	

La commission scolaire invite donc les parents intéressés à bénéficier de ce service dans l'un des secteurs identifiés à inscrire leur enfant en se présentant à l'école du milieu **du 16 au 27 mars 2020, aux heures d'ouverture de l'école**, et à présenter l'original du certificat de naissance, grand format, et tout autre document pertinent en lien avec des besoins particuliers. Nous vous invitons à prendre rendez-vous au préalable.

Pour la mise en place de ces nouvelles classes, la commission scolaire est autorisée à recevoir des élèves en provenance des secteurs identifiés et de tout autre secteur du territoire. Le cas échéant, les modalités d'inscription, d'admission, de fréquentation et de transport scolaire sont prévues au document [Règles et critères d'inscription des élèves applicables à partir de 2020-2021](#).

Au terme de la période d'inscription, la commission scolaire complètera l'organisation des services pour l'année scolaire 2020-2021 et la direction de l'école vous confirmera l'admission de votre enfant, le cas échéant, ainsi que les modalités de sa fréquentation scolaire.

Pour toute information supplémentaire, bien vouloir communiquer avec le directeur des Services éducatifs jeunes, monsieur Sébastien Mercier, au 418 856-7035, poste 3232.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 10 mars 2020

Éric Choinière, avocat
Secrétaire général